

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2004

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente - Monsieur Alain Holler, Mesdames Maryline Sigwald, Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Madame Dominique Denis, Adjoint - Mesdames Marie Lauriat, Claudine Chicheportiche, Monsieur Jean Briand, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez (arrivée à 21 h 00), Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zajde, Madame Béatrice Covas-Jaouen, Monsieur David Bourgoïn, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Marie-Françoise Parcollet, Messieurs Vincent Pilato, Jean-François Dormont.

Absents excusés représentés :

- Monsieur Jean	Monguillot	pouvoir à	Monsieur Alain	Holler
- Madame Simone	Parvez	pouvoir à	Madame Claudine	Chicheportiche (jusqu'à 21 heures)
- Monsieur Paul	Tremsal	pouvoir à	Monsieur Jean	Montel
- Madame Jocelyne	Atinault	pouvoir à	Madame Edith	Rouchès
- Monsieur Christian	Alessio	pouvoir à	Monsieur David	Bourgoïn
- Monsieur Michel	Thomas	pouvoir à	Madame Marie-Françoise	Parcollet
- Madame Agnès	Foucher	pouvoir à	Monsieur Jean-François	Dormont
- Madame Annie	Gutnic	pouvoir à	Monsieur Vincent	Pilato

Absente :

- Madame Marie-Laure Larcher

Monsieur Jean Montel est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Convention bilatérale de formation avec la société MB FORMATION
- Adoption d'un marché relatif à la réalisation de levés topographiques impasse des Planches et avenue de Lattre de Tassigny avec le cabinet Michel Mercier
- Adoption d'une convention relative à la réalisation de travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques aériennes situées 1 à 43 avenue de l'Epargne et 51 à 56 avenue de l'Epi d'Or avec France Télécom

- Avenant à l'arrêté municipal en date du 18 octobre 1971 portant création d'une régie d'avances pour la crèche du Parc
- Adoption d'un marché relatif à l'impression du bulletin municipal de la commune d'Orsay pour septembre 2004
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°6 «menuiseries bois, parquet» du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise Bonnardel
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°9 «peinture, revêtement de sol souple, nettoyage final» du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise Dureau
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°2 «démolition, gros œuvre» du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise Chanin
- Adoption d'un contrat de coordination de sécurité et de santé pour l'extension de l'école maternelle du Centre avec la société C2S
- Adoption d'un marché relatif au remplacement des baies vitrées sur la façade du rez-de-chaussée de l'école primaire du Centre de la commune d'Orsay avec l'entreprise Mario
- Adoption d'un marché relatif à la réalisation de relevés des surfaces des sols et vitres des groupes scolaires d'Orsay avec la société Epicob

2004-99 - RAPPORT ANNUEL 2003 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis pour l'année 2003.

2004-100 - RAPPORT ANNUEL 2003 - STATIONNEMENTS COUVERTS (PARC DUBREUIL ET ILOT DES COURS) - SOCIETE VINCI PARK

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité annuel pour l'année 2003 relative à la délégation du service public pour l'exploitation des parkings Dubreuil et Ilot des Cours.

2004-101 - RAPPORT ANNUEL 2003 - SERVICE DE L'EAU POTABLE - SOCIETE LYONNAISE DES EAUX

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de gestion pour l'année 2003 relative à la délégation du service public pour la distribution et la fourniture d'eau potable.

2004-102 - RAPPORT ANNUEL 2003 - SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités annuel du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne pour l'année 2003.

2004-103 - RAPPORT ANNUEL 2003 - SERVICE ELECTRICITE ET DU GAZ - EDF/GDF

Le Conseil municipal prend acte des rapports d'activités annuels pour l'année 2003 relatifs à la concession de service public de distribution du gaz et de l'électricité.

2004-104 - INTERCOMMUNALITE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS - MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis relative à la mise en place de la nouvelle répartition financière suivante :

Pour les dépenses liées au remboursement d'emprunt (capital + intérêts)

- . 20 % sur le critère de population de chaque commune membre au dernier recensement,
- . 80 % sur le critère des réservations de tombes prévues à la création du SICOMU par les communes membres pour les tranches 1 et 2.

Pour les dépenses d'investissement

- . 50 % sur le critère de «concessions actives» par commune membre,
- . 50 % sur le total des espaces funéraires par commune membre.

Pour les dépenses de fonctionnement

- . 33 % sur le critère des réservations de tombes prévues à la création du SICOMU par les communes membres pour les tranches 1 et 2,
- . 33 % sur le critère de «concessions actives» par commune membre,
- . 33 % sur le total des espaces funéraires par commune membre.

2004-105 - PERSONNEL COMMUNAL - LOGEMENTS DE FONCTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe ainsi qu'il suit la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction compte-tenu des astreintes imposées par le service,

EMPLOIS	MISSIONS	NATURE
Directeur général des services	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui lui sont confiées et des responsabilités qui lui incombent	Utilité de Service
Gardien de la Maison des Associations Gardien de l'Hôtel de Ville	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui leurs sont confiées et des responsabilités qui leurs incombent	Utilité de Service
Gardien des bâtiments publics suivants : <ul style="list-style-type: none">- Groupe Scolaire du Guichet- Groupe Scolaire de Mondétour- Gymnase Blondin (Centre)- Gymnase Marie Thérèse Eyquem (Guichet)- Tennis couverts de Mondétour- Centre Technique Municipal- Stade Municipal- La Grande Bouvêche	<ul style="list-style-type: none">- Sécurité- Entretien- Activités relationnelles et administratives Chacun de ces domaines ne peut être exercé de jour comme de nuit que par la présence sur les lieux du titulaire de l'emploi	Nécessité Absolue de Service
Responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée	Nécessité Absolue de Service

- Dit que les logements attribués pour nécessité absolue de service seront attribués gratuitement,
- Dit que l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service comporte également la gratuité de la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage,
- Dit que le logement concédé pour utilité de service à l'emploi de Directeur Général des Services sera attribué moyennant le paiement d'une redevance mensuelle calculée sur la base de la valeur locative diminuée d'un abattement maximum de 43%,

- Dit que le logement concédé pour utilité de service à l'emploi de Gardien de la Maison des Associations sera attribué moyennant le paiement d'une redevance mensuelle calculée sur la base de la valeur locative diminuée d'un abattement maximum de 43%,
- Dit que le logement concédé pour utilité de service à l'emploi de Gardien de l'Hôtel de Ville sera attribué moyennant le paiement d'une redevance mensuelle calculée sur la base de la valeur locative diminuée d'un abattement maximum de 15%,
- Dit que le taux de 4,5 euros par m2 et par mois applicable aux logements communaux pourra être appliqué lorsque les missions qui ont justifié l'attribution desdits logements pour nécessité absolue de service et pour utilité de service, ne seront temporairement ou définitivement pas remplies,
- Autorise le Maire à prendre les décisions individuelles correspondantes et à signer les contrats de concessions,
- Dit que toutes les dispositions antérieures à celles de la présente concernant la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction sont abrogées.

2004-106 - PERSONNEL COMMUNAL - AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide, d'instituer, à compter du 1^{er} novembre 2004, un compte épargne-temps pour les agents de la commune d'Orsay, titulaires à temps complet et non complet ainsi qu'aux agents non titulaires, employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service. Ce compte permet aux agents d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés,
- autorise Madame le Maire à modifier la présente délibération pour tenir compte d'ajustements mineurs liés à la mise en place du compte épargne-temps et à d'éventuelles réformes liées à l'aménagement et à la réduction du temps de travail.

2004-107 - PERSONNEL COMMUNAL - INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) décide d'instituer l'indemnité spécifique de service selon les cadres d'emplois suivants :

Cadre d'emploi/grade	Coef grade	Taux moyen annuel	Coef maxi individuel
Contrôleurs de travaux			
Contrôleur	7.5	2 874.88 €	110%
Contrôleur principal	16	6 133.07 €	110%
Contrôleur en chef	16	6 133.07 €	110%
Techniciens territoriaux			
Technicien supérieur	10.5	4 024.83 €	110%
Technicien supérieur principal	16	6 133.07 €	110%
Technicien supérieur chef	16	6 133.07 €	110%

Ingénieurs territoriaux			
Ingénieur	25	9 582.93 €	115%
Ingénieur principal	42	16 099.31 €	122.50%
Ingénieur en chef classe normale jusqu'au 5ème échelon	52	19 932.48 €	122.50%
Ingénieur en chef classe normale à partir 6ème échelon	55	21 082.44 €	122.50%
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	70	26 485.69 €	133%

- Décide que cette indemnité sera versée par le Maire en fonction des responsabilités exercées, de l'assiduité et de la manière générale de servir de l'agent.
- Décide que cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 1^{er} novembre 2004.
- Décide que cette indemnité sera versée aux stagiaires, titulaires, et non titulaires, au prorata de la durée hebdomadaire de travail.
- Décide que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.
- Abroge les dispositions de la délibération n°2001/17 du Conseil municipal en date du 25 juin 2001 instituant l'indemnité spécifique de service en faveur de certains personnels des services techniques de la Commune.
- Autorise le Maire à procéder aux attributions individuelles en tenant compte des dispositions de la présente délibération.

2004-108 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2004

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) :

- Approuve la décision modificative n° 1 telle qu'elle figure ci-dessous,
- Précise que des subventions exceptionnelles seront versées aux associations suivantes :
 - 500 € au Club Athlétique d'Orsay
 - 2 127 € aux Virades de l'Espoir
 - 1 565 € au Cours Secondaire d'Orsay
 - - 89 000 € au CCAS

SECTION FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP 2004	DM1 2004	TOTAL BUDGET
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 747 910,00 €	-91 500,00 €	5 656 410,00 €
	6226 (sg1) honoraires	150 000,00 €	-36 500,00 €	113 500,00 €
	60632 (stb 211) Fournitures de petit équipement	40 000,00 €	-15 000,00 €	25 000,00 €
	60632 (stb 212) Fournitures de petit équipement	40 000,00 €	-15 000,00 €	25 000,00 €
	60632 (stb 33) Fournitures de petit équipement	30 000,00 €	-15 000,00 €	15 000,00 €
	60632 (stb 211) Fournitures de petit équipement	40 000,00 €	-10 000,00 €	30 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 224 000,00 €	286 000,00 €	11 510 000,00 €
	64111 (per) Personnel titulaire, rémunération principale	5 170 000,00 €	286 000,00 €	5 456 000,00 €

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 125 800,00 €	-143 808,00 €	1 981 992,00 €
	6531(per) Indemnités maires et adjoints		-25 000,00 €	
	6554(sco enmd) Contributions aux org. de regroupement	724 410,00 €	-34 000,00 €	690 410,00 €
	65736 Subv.de fonct.Org.publics	340 000,00 €	-89 000,00 €	251 000,00 €
	65748 Subv.de fonct.org de droit privé	724 410,00 €	4 192,00 €	728 602,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	146 200,00 €		146 200,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 099 000,00 €		1 099 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 843 150,00 €	24 000,00 €	1 867 150,00 €
	673 Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00 €	24 000,00 €	34 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	668 800,00 €		668 800,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 626 771,33 €		2 626 771,33 €
	TOTAL DEPENSES	25 481 631,33 €	74 692,00 €	25 556 323,33 €

RECETTES		BP 2004	DM1 2004	TOTAL BUDGET
66	CHARGES FINANCIERES	285 000,00 €		285 000,00 €
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 087 880,00 €		2 087 880,00 €
72	TRAVAUX EN REGIE	150 000,00 €		150 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	15 568 969,00 €		15 568 969,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 305 089,00 €		4 305 089,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	279 930,00 €		279 930,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	250 800,00 €		250 800,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	1 340,00 €		1 340,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 831 100,00 €	74 692,00 €	1 905 792,00 €
	7718 (fin) autres produits excep. sur opérat.gestion	1 000,00 €	74 692,00 €	75 692,00 €
79	TRANSFERT DE CHARGES	20 000,00 €		20 000,00 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	701 523,33 €		701 523,33 €
	TOTAL RECETTES	25 481 631,33 €	74 692,00 €	25 556 323,33 €

2004-109 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2004

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) approuve la décision modificative n°1 telle qu'elle figure ci-dessous prenant en compte les modifications suivantes :

En section d'exploitation

- + 5 000 € en 6718 : autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion
- + 10 000 € en 654 : perte sur créances irrécouvrables
- - 15 000 € en 617 : frais de recherche et développement

En section d'investissement

- + 150 000 € en 2315 : installations techniques en section dépenses investissement.
- + 150 000 € en 1641 : emprunts et dettes assimilées en section recettes investissement

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	BUDGET 2004	DM1 2004	TOTAL BUDGET
66 CHARGES FINANCIERES	36 528,98 €		36 528,98 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	937 883,72 €		937 883,72 €
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	21 547,79 €		21 547,79 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	995 960,49 €		995 960,49 €

DEPENSES	BUDGET 2004	DM1 2004	TOTAL BUDGET
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	372 100 €	-15 000 €	357 100 €
<i>617 Etudes et Recherches</i>	100 000 €	-15 000 €	85 000 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		10 000 €	10 000 €
<i>654 Perte sur créances irrécouvrables</i>		10 000 €	10 000 €
66 CHARGES FINANCIERES	125 000 €		125 000 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 000 €	5 000 €
<i>6718 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>		5 000 €	5 000 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	210 121,71 €		210 121,71 €
023 AUTOFINANC.COMPLEMENTAIRE SECTION INVEST.	288 738,78 €		288 738,78 €
TOTAL DEPENSES D' EXPLOITATION	995 960,49 €		995 960,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BUDGET 2004	DM1 2004	TOTAL BUDGET
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	288 738,78 €		288 738,78 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	650 015,00 €		650 015,00 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 025 172,00 €		1 025 172,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	32 000,00 €	150 000,00 €	182 000,00 €
<i>1641 emprunt (agence de l'eau)</i>		150 000,00 €	
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	210 121,71 €		210 121,71 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 206 047,49 €	150 000,00 €	2 356 047,49 €

DEPENSES	BUDGET 2004	DM1 2004	TOTAL BUDGET
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	232 528,98 €		232 528,98 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 815,60 €		12 815,60 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 374 687,91 €	150 000,00 €	1 524 687,91 €
<i>2315 Installations techniques</i>		150 000,00 €	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	586 015,00 €		586 015,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 206 047,49 €	150 000,00 €	2 356 047,49 €

2004-110 - FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'admission en non valeur des créances des exercices 1996 à 2002 du budget communal pour un montant de 5 258,77 €.

2004-111 - FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'admission en non valeur des créances des exercices 1990 à 2001 du budget assainissement pour un montant de 9 644,02 €.

2004-112 - FINANCES - REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'une part, d'abroger, à compter du 1^{er} novembre 2004, la répartition du produit des concessions de cimetière entre la commune et le CCAS instituée par la délibération du 18 décembre 2000 et d'autre part, dit que la totalité des recettes provenant des concessions de cimetière sera désormais affectée au budget de la commune.

2004-113 - FINANCES - FIXATION DES LOYERS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) :

- Décide que l'occupation précaire et révocable des bâtiments communaux s'établira au profit des particuliers, associations et administrations publiques moyennant un taux qui ne saurait être inférieur à 4,5 euros/m²/mois et supérieur à 13,5 euros/m²/mois,
- Dit que la fixation du loyer définitif aura comme critère indicatif : l'emplacement, la fonctionnalité, l'usage et le caractère rénové des lieux,
- Décide que les loyers feront l'objet d'une réactualisation annuelle sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la construction,
- Dit que la gratuité de la mise à disposition sera attribuée en raison de l'intérêt local que remplit le groupement (association, administration publique),
- Autorise le Maire à signer les contrats d'occupation du domaine privé de la Commune.

2004-114 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET « CARTES PETITE ENFANCE » - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU)

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) autorise Madame le Maire à demander le concours financier du Conseil Général de l'Essonne pour la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, du projet « Cartes petite enfance » qui permet, d'une part, aux parents de bénéficier de la Prestation de Service Unique (et donc du décompte horaire du temps de garde de leur enfant sur l'année) et d'autre part à la commune de fiabiliser ce type de fréquentation.

2004-115 - PETITE ENFANCE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SITUES 7 AVENUE DU MARECHAL FOCH A LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition des locaux situés 7, avenue du Maréchal Foch d'une superficie globale de 93,80 m² pour le fonctionnement du centre de protection maternelle et infantile et du centre de planification d'Orsay au profit du conseil général de l'Essonne.

- Dit que la convention est conclue à compter du 1^{er} octobre 2004 et pour une durée maximum d'un an moyennant le paiement d'un loyer annuel de 7500 euros et la participation aux charges locatives (eau, gaz, électricité, chauffage) à hauteur d'un forfait global annuel de 1500 euros.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention susvisée.

2004-116 - SERVICES TECHNIQUES - SIGNATURE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL TRIENNAL AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la signature avec le Département de l'Essonne d'un Contrat départemental triennal,
- Approuve le programme des opérations suivantes, pour un montant total de 720.200 euros HT se décomposant ainsi qu'il suit :

VOLETS	OPERATIONS	MONTANT EUROS HT
Equipements scolaires	Opération 1 : restructuration de l'école maternelle du centre	705.000
Aménagements des circulations douces	Opération 1 : lancement d'une étude pour un Plan de circulations douces	15.200
TOTAL		720.200

- Sollicite l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention à hauteur de 36 % de la dépense subventionnable HT dont le plafond s'élève à 396.500 euros pour les travaux liés aux équipements scolaires, soit une subvention de 142.740 euros pour la restructuration de l'école maternelle du Centre,
- Sollicite l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention à hauteur de 36 % de la dépense HT liée à l'étude sur le plan de circulations douces, soit d'un montant de 5.472 euros,
- Approuve le plan de financement,
- Dit que ce programme relatif aux opérations devant démarrer fin 2004 sera complété ultérieurement par les opérations prévues sur la durée du contrat.

2004-117 - SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER PARCELLE AL N° 166 DU BOIS DE LA GRILLE NOIRE - BOIS DE LA CYPRENNE - BOIS DE LA TROCHE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'application du régime forestier aux parcelles suivantes :

Dénomination du bois	Parcelle	Surface en m ²
Grille Noire	AL 166	6.014
Cyprenne	AO 2	23.805
	AO 4	47.609
	AO 79	23.598
	AO 219	4.772
	AO 220	13.149
	AY 130	1.692
	AY 131	5.870
Troche	AB 60	5.493
	AB 375	21.725
	AB 485	3.133

- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier d'application du régime forestier pour les parcelles citées ci-dessus.

2004-118 - SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES FONCTIONNANT AU GAZ NATUREL VEHICULES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter la participation du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires et un véhicule de type IVECO fonctionnant au Gaz Naturel Véhicules.

2004-119 - URBANISME - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE D'UN FINANCEMENT « PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS » POUR LA MISE À JOUR DE L'INFORMATION MULTIMODALE ET DE LA SIGNALÉTIQUE DANS LE QUARTIER DU GUICHET

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de mise à jour de l'information multimodale et de la signalétique, pour un montant de 37 500 € H.T., dont le financement a été approuvé par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;
- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette partie de projet ;
- S'engage à trouver les financements complémentaires ;
- Sollicite auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France la subvention au taux maximum, conformément au tableau de financement du contrat de pôle approuvé par le S.T.I.F. et les financeurs précités ;
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

2004-120 - URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Orsay.

2004-121 - URBANISME - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES CADASTRÉES AB 129 ET AB 79

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) :

- Décide l'acquisition des parcelles cadastrées AB 79 et AB 129 situées de part et d'autre du sentier de la Gouttière pour un prix de 7 600,00 € ;
- Autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte à venir ;
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2005.

2004-122 - URBANISME - ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AB 343

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) :

- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 343, située au lieu-dit «Les Chicoterics» de 659 m² pour un prix de 5 000,00 € ;
- Autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte à venir ;
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2005.

2004-123 - LOGEMENT - AVIS SUR LA CHARTE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE MASSY - LES ULIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la charte intercommunale du logement de Massy - Les Ulis dans la mesure des possibilités de la commune d'Orsay, qui a pour mission de définir « la répartition des objectifs quantifiés d'accueil des personnes défavorisées dans le parc de logements locatifs sociaux du bassin d'habitat » concerné, préalablement au vote par la Conférence intercommunale du logement (C.I.L.) qui se réunira le 4 novembre 2004 à la Mairie des Ulis.

Orsay, le

Le Secrétaire,

Le Maire,

Jean MONTEL.

Marie-Hélène AUBRY.